

MAIRIE : TEL 03 22 09 50 09

mail : mairie.cottenchy@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

Mardi, vendredi matin

Vendredi de 14h à 17h

Permanence maire,

adjoint : sur RV

FLASH INFO

N°30 JUILLET 2017



La mairie sera fermée du 4 au 25 août, prenez vos précautions.

Un numéro d'appel sera affiché à la porte de la mairie pour les urgences.

LE SISA, SERVICE INFIRMIER DE SOINS A DOMICILE DEVIENT SPASAD

En décembre 2015, la loi d'adaptation de la société au vieillissement a souhaité remettre en avant les services SPASAD réunissant un service de soins à domicile et un service d'aide à domicile. L'objectif est de permettre un meilleur accompagnement des usagers (personnes âgées ou handicapées) en leur évitant d'avoir recours à des services différents pour l'aide aux gestes de la vie quotidienne. Le SISA, syndicat du Sud Amiénois, s'est porté volontaire pour entrer dans l'expérimentation et sa candidature a été retenue.

Un SPASAD réunit donc :

- Un service de soins à domicile qui assure les soins de nursing et de toilette. L'entrée se fait sur prescription médicale et dans la limite des places disponibles (65 sur le sud amiénois). La prestation est entièrement prise en charge par la Sécurité Sociale. Les soins sont dispensés par des aides-soignantes sous la responsabilité d'une infirmière coordinatrice.
- Un service d'aide à domicile qui accompagne les personnes pour les gestes de la vie quotidienne (toilette, habillage, préparation des repas, ménage, accompagnement aux sorties). L'accompagnement est assuré par des auxiliaires de vie. Le financement des services est pour partie à la charge des usagers et pour partie remboursé par l'APA (aide du département aux personnes âgées dépendantes). Le SISA ne fonctionne que sur le mode prestataire (le SISA est employeur des auxiliaires de vie).

Des prestations complémentaires se mettront en place d'ici la fin de l'année 2017 (consultation ergothérapeute ou diététicienne).

Pour tout renseignement complémentaire ou demande d'intervention, contacter le SISA au **03 22 09 58 11**.

COUPURE D'ELECTRICITE

mardi 4 juillet entre 11 heures et 12 heures

Certains particuliers subiront une coupure d'électricité, les lieux concernés sont affichés en mairie.

PREVENTION DE LA MALADIE DE LYME

Des dépliants sont disponibles en mairie pour vous informer sur la prévention et les risques de cette maladie provoquée par les piqûres de tiques.

TRAVAIL EN HAUTS-DE-FRANCE

La région Hauts-de-France a mis en place des dispositifs pour les personnes qui cherchent un emploi. Ces dispositifs sont décrits dans le journal de mai. Il est disponible en mairie.

ECOLES : TAP

Le conseil d'école a décidé de ne pas reconduire les TAP et de revenir à la semaine de 4 jours, nous sommes dans l'attente de validation par le Directeur départemental de l'Education Nationale.

DATES A RETENIR :

13 et 14 juillet 2017 : Fête nationale, voir programme

RAPPEL : Baignade interdite à la rivière

Rentrée des classes : lundi 4 septembre 2017
Les horaires des bus seront affichés en mairie.

***BONNES
VACANCES***

30 MAI 2017

Délibérations :

Chauffage de la salle polyvalente :

Pose d'un aérotherme par M. Girard retenu pour un montant de 5 697 € TTC.

Travaux église : Concernant les travaux de réfection de la toiture de l'église dus à la tempête du 12 janvier, l'entreprise LEDRU a été retenue pour un montant de 5 955 € HT.

Demande de subvention au Conseil Départemental

Pour les travaux de chauffage de la salle polyvalente estimés à 5 696,92 € TTC.

Pour le remplacement des 2 portes de garage estimé à 7 161,60 € TTC.

Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P)

Pour information, le coût du scolaire par an et par enfant avec les TAP est de 883 €.

Frais de fonctionnement des TAP : 14 779€. Concernant les TAP, le Conseil Municipal doit prendre une délibération pour la prochaine rentrée scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide « d'Arrêter l'expérimentation sur les rythmes scolaires à la fin de la présente année scolaire et de revenir à 4 jours semaine dès la rentrée de septembre....

Demande de dégrèvement Assainissement par un particulier acceptée par le conseil municipal.

Demande d'autorisation d'occupation du domaine public le conseil municipal accepte de reconduire pour cinq ans l'autorisation d'exploiter un chemin à un agriculteur de la commune.

Délégation de fonction à un conseiller municipal

Madame Nicole LEMONNIER Conseillère Municipale déléguée au suivi des locations de la salle polyvalente par arrêté municipal en date du 29 mai 2017 percevra une indemnité de fonction au taux de 2,93 % de l'indice.

Dossier sécurité:

Le conseil municipal a décidé de poursuivre sa réflexion sur la réduction de la vitesse dans le village.

Notre société d'assurance a mis à notre disposition un radar pédagogique afin d'effectuer l'enregistrement des vitesses des véhicules, rue Louis Tribout au niveau de la zone « 30 » du 11 au 18 avril 2017

Bilan des enregistrements du radar pédagogique :

815 véhicules par jour	Vitesse moyenne : 39 km/h
88,52 % entre 10 et 50 km/h dont	10,43 % entre 10 et 30 km/h
78,09 % entre 31 et 50 km/h	11,48 % supérieur à 50 km/h
Vitesse la plus élevée : 80 km/h à 16h26	

Une rencontre a été faite avec deux bureaux d'études qui ont :

Les membres du Conseil Municipal, avec 6 abstentions, sont favorables à la continuité de l'étude.

2 options : Sécurisation partielle (Entrée rue du Paraclet et école), ensemble du village.

Point sur l'intercommunalité

Représentants commissions : Le Conseil Municipal a des représentants dans les commissions suivantes :

Finances, Développement économique, Communication : M.C MAILLART

Voirie : C.FIRMIN

Education, culture, loisirs : B.VERGRIETE

Environnement : H.NOWAK

Dernière Assemblée Générale :

Le Compte Administratif 2016 du Val de Noye n'a pas été voté afin que la cour des comptes s'en saisisse et analyse. Cette décision a été prise à la majorité.

20 JUIN 2017

Délibérations :

Etudes préalables à la prise de compétence Assainissement – Convention

Le Conseil Municipal décide :

- d'entériner la réalisation des études préalables à la prise de compétence Assainissement
- de déléguer à la CCALN la mise en œuvre de ces études.

Tarifs location salle polyvalente

Se pose le problème de la salle louée pour des extérieurs par un habitant de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de ne pas augmenter les tarifs de la salle polyvalente pour l'instant et propose de faire une recherche sur les tarifs dans les autres communes afin d'avoir une idée plus précise pour la prochaine réunion de Conseil Municipal.

RAPPEL : Tarif

Week-end : habitant de la Commune : 250 € extérieurs à la commune : 490 €

Semaine : 200 € Les frais de chauffage restent à 80 € de début novembre à fin février.

Informations diverses :

Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P)

Choix sur 4 jours du Conseil d'école : semaine des 4 jours, arrêt des TAP, en attente de l'accord du DASEN.

PLUi :

L'arrêt projet du PLUi est en attente du vote de l'assemblée communautaire. Aucune réponse écrite ne sera faite à une demande de particulier, il conviendra d'attendre l'enquête publique.

Devis nettoyage salle municipale / mairie

Le devis concernant le nettoyage de la salle devra être réactualisé en supprimant le lessivage des murs et le décapage du sol pour la salle.

Achat de terrain (parcelle B 130)

Courrier de réponse de Monsieur le Président de la région Haut de France, suite à la demande faite par le Conseil Municipal pour l'achat d'une bande de terrain située sur la parcelle B130 propriété de la région. : « Cette cession est envisageable en effectuant au préalable une division parcellaire dont le coût serait à la charge de la commune. »

Le projet pourrait être de la compétence de la Communauté de Communes Avre, Luce, Noye.

Point sur l'intercommunalité

Lors de la dernière Assemblée Générale, le budget n'a pas été voté, il faut attendre l'examen de la cour des comptes. Il manque 1m8 € pour équilibrer le budget.

Notre site internet sera consultable à la rentrée de septembre

Si vous souhaitez participer à la dématérialisation des informations :

Objectif ZERO PAPIER

Merci de nous communiquer votre adresse mail

Vous serez par ce moyen, avertis de la communication des informations municipales

Vous pourrez ensuite coller une pastille sur votre boîte aux lettres nous informant de votre participation à cette opération.